

## POLSAL 2022

Les AI attribuées dans le cadre de la POLSAL 2022 sont appliquées au 1er juillet 2022 et versées sur la paie du 31 juillet 2022. Les salariés peuvent donc avoir l'information du montant de leur éventuelle AI via SPARKLE avant que leur hiérarchie n'ait eu le temps de les en avertir.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de faire en sorte que les managers soient en mesure d'avertir leurs collaborateurs de l'attribution ou non d'une AI avant le premier jour du mois d'application de la POLSAL, ceci afin d'éviter que le résultat de la POLSAL ne soit connu des collaborateurs sans les explications nécessaires de la part des managers.

### Réponse Direction :

La communication sur l'attribution de mesures d'augmentation salariales est de la responsabilité de la hiérarchie. Nous avons été en mesure de leur communiquer les éléments à compter du 07 juillet. L'accès aux informations via Sparkle est une conséquence de la mise en œuvre de ces mesures et ne se substitue pas à la communication réalisée par la hiérarchie.

**Considérations CFE-CGC : Certes, mais le résultat est là !**

## TELETRAVAIL

Des salariés Cadres Forfait Jour se sont vu imposer de choisir des plages horaires de travail sur l'avenant de leur contrat de travail rédigé à l'occasion de leur souscription au télétravail régulier.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction les raisons de l'imposition de telles plages horaires, en incompatibilité totale avec leur statut de Cadre Forfait Jour.

### Réponse Direction :

Il est demandé aux salariés qui bénéficient d'un avenant pour télétravail régulier de cibler une plage horaire pendant laquelle ils sont joignables dans le cadre de leur activité. Cela participe à la qualité de vie au travail au regard du droit à la déconnexion.

**Considérations CFE-CGC : du point de vue droit à la déconnexion, certes... mais du point de vue forfait jour, l'incompatibilité demeure !**

## B-SURF

Alors que la direction avait annoncé qu'elle communiquerait de façon régulière sur l'avancement du projet B-SURF, les salariés se sont retrouvés devant le fait accompli en découvrant le matin même que la badgeuse de leur bâtiment avait changé.

Si certains n'avaient pas leur badge avec eux et n'ont pu accéder à leur bureau, d'autres ont pu constater qu'ils avaient perdu leur accès à l'ensemble du bâtiment, ou à certaines badgeuses du bâtiment.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction :

- d'avertir les salariés par mail et/ou par voie hiérarchique 1 ou 2 jours avant le changement de badgeuse dans leur bâtiment,
- d'envoyer une communication aux salariés pour leur expliquer les démarches à réaliser pour régulariser leurs accès. .

### Réponse Direction :

La Sûreté d'établissement a communiqué par voie d'infos pratiques aux étapes clés du projet B-SURF. Avant la migration de chaque bâtiment, secteur ou zone, la sûreté d'établissement avise systématiquement les responsables de zone qui demeurent ses interlocuteurs privilégiés en matière de sûreté et qui sont chargés de relayer les informations auprès des résidents. Un guide de déploiement leur est également fourni. Voici les démarches à effectuer pour régulariser les problèmes d'accès :

Exception faite des personnels dont le poste de travail est situé dans la zone, les personnes doivent justifier auprès de la sûreté d'établissement du maintien de leur besoin d'accès autonome en transmettant la double validation de leur hiérarchie et du responsable de zone (une demande par mail comportant ces éléments est suffisante)...

**Considérations CFE-CGC : A voir si la pratique sera aussi simple !**

## @MIDI.CONF

Le cycle de conférences @midi.conf était plébiscité par grand nombre de salariés.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction s'il est envisagé de reprendre ces conférences sur le site d'Issac.

### Réponse Direction :

Le cycle de conférences, interrompu en raison de la crise sanitaire Covid-19, reprendra à partir du mois de septembre, au rythme d'une conférence par mois. Les collaborateurs viennent d'être informés par la voie habituelle.

**Considérations CFE-CGC : Bien noté !**

## ACCES CROZON

Les demandes d'accès aux sites GVZ et ILO de Crozon se font désormais par le biais de guichets sous confluence. Une information a été faite aux salariés de Crozon pour leur signifier ce changement.

Toutefois, les salariés ArianeGroup des autres sites devant se rendre sur Crozon en mission n'ont pas été destinataires de l'information. Il en résulte un dysfonctionnement notable et une incompréhension de leur part.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction que l'information détaillée soit envoyée à l'ensemble des salariés ArianeGroup SAS.

### Réponse Direction :

Une communication a été faite vers les managers du site de Brest et ceux des autres sites ayant des équipes sur le site. C'était un premier niveau de communication pour avancer dans la mise en place de ce nouveau fonctionnement.

En parallèle, les demandes par l'adresse générique ACCESBADGES-BREST@ariane.group restent opérationnels afin d'accompagner la mise en place.

Une seconde phase de communication, plus large, est prévue en septembre.

**Considérations CFE-CGC : Merci !**

Issac, le 25 juillet 2022

Christophe CADIER / Loïck COURPRON / Frédéric BIHEL

**Pour continuer à lire nos tracts,  
Téléchargez notre appli mobile  
My CFE-CGC ArianeGroup !**

